

Titre : L'entrée en monoparentalité – une transition marquée et marquante

Par Martin Wagener, Dr. en sociologie, Maître-assistant CPFB, ISFSC

Résumé : L'article présente l'entrée en monoparentalité comme une transition qui a été marquée par la vie socio-professionnelle et conjugale antérieure de ces femmes. La manière dont se passe cette entrée en monoparentalité quant à la présence d'un climat de conflit ou de négociation, par rapport à l'intégration socio-professionnelle, à la situation locative et par rapport aux soutiens mobilisables, a à son tour un effet important sur la manière dont se vit la vie monoparentale. Différents enjeux liés à la réponse en termes de politique publiques sont brièvement discutés à la fin.

Mots clés : monoparentalité, femmes, séparation, approche biographique, politique publiques

Même si les situations amenant à la monoparentalité peuvent être diverses (grossesses [non] désirées en dehors de la constitution d'un couple, non-reconnaissance d'enfants, relations LAT [*living apart together*] amenant à des enfants, fécondation in vitro, veuvage...¹), nous assistons en règle générale le plus souvent à une séparation conjugale ; que le couple soit marié, en cohabitation légale ou de fait. Cette diversité ne peut pas être rencontrée dans un article de cette taille, nous allons donc dans la suite principalement nous intéresser au cas le plus répandu : l'entrée dans la monoparentalité à la suite d'une séparation conjugale.

Les entrées dans la monoparentalité ont été discutées plus longuement dans un article écrit pour l'Université des Femmes². Dans ce qui suit, nous allons brièvement aborder certains axes d'analyse que nous avons retenus dans notre thèse par rapport à l'analyse d'entretiens biographiques avec 50 femmes et 6 hommes (entre 2 et 3 rencontres). Un premier axe s'intéresse aux niveaux de conflit et à la négociation présente dans les (ex-)couples. Nous aborderons ensuite l'investissement des pères ainsi que le déroulement de la mise en place d'une garde partagée, pour finalement évoquer différentes autres formes de soutiens. Après avoir regardé brièvement les effets sur la dimension socio-professionnelle et sur le logement, nous parviendrons à une discussion de certaines balises concernant l'établissement de pistes d'action.

Une forte conflictualité

La plupart des situations de séparation sont marquées par une tension assez conflictuelle entre les partenaires. En matière de violences conjugales, de fortes variations de ces tensions ont été constatées.

Dans cette enquête, 9 femmes sur les 55 interrogées font explicitement référence à des violences conjugales subies, c'est-à-dire qu'elles se « *font taper dessus* » selon leur expression. D'autres domaines de violence entre hommes et femmes existent (violence psychologique, sexuelle, ou physique, harcèlement moral...³), mais lors des entretiens les femmes interviewées ont plus spécifiquement témoigné d'une violence physique.

Cette violence physique subie est dans certains cas décrite comme prenant suite à « *une violence qui exprime une position patriarcale contestée* »⁴. Dans ces cas, les hommes ne trouvent pas accès aux processus de reconnaissance dans la société. Le chômage, les discriminations à l'embauche ou le travail

¹ DAVID O., EYDOUX L., SECHET R., MARTIN C., MILLAR J., *Les familles monoparentales en Europe*, Cnaf Dossier d'études n°54, 2004.

² Voir aussi : Wagener, M. (2013). Les femmes monoparentales face aux épreuves de la séparation. *Analyse n°6/2013, Université des femmes*, Bruxelles, 22p.

³ Par ex. INSTITUT POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES, Les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle, Bruxelles, 2010.

⁴ NEYRAND G., ROSSI P., Monoparentalité précaire [...], op.cit., 2007, p.113ff.

mal rémunéré font en sorte qu'ils ne peuvent pas réellement investir le rôle de père « chef de ménage et pourvoyeur de ressources », ce qui crée des frustrations assez profondes qui se retournent en situations de crise contre leurs femmes.

Dans d'autres cas, on peut parler du cycle de la violence conjugale chez les couples qui ont connu une liaison amoureuse. Au début, une mise sous tension existe et à un moment donné, par l'intermédiaire d'un facteur déclencheur, la violence éclate. Dans la plupart des cas, ce sont les femmes qui subissent des coups de la part de leur conjoint. L'homme cherche alors, par la suite, des arguments pour nier sa responsabilité face à ce qu'il s'est passé (alcool ; « *j'étais hors de moi* »,...), ce qui peut à son tour favoriser une nouvelle phase de 'lune de miel' où le couple va se remettre ensemble. C'est le cas d'une domination plus personnalisée qui se joue davantage entre un homme et une femme ayant une histoire de couple spécifique. Ce cycle explique aussi comment les couples se réconcilient à nouveau après la crise et pourquoi ils restent ensemble malgré de graves violences.

Ces situations conflictuelles relevées dans l'enquête touchent à la fois des femmes qui ont déjà connu une situation socio-économique plus précaire, mais en plus de cela les violences conjugales font en sorte que ces femmes subissent triplement les difficultés : elles sont confrontées à subir seules les charges de l'éducation des enfants, subissant un manque de moyens dû à leur situation de bénéficiaires d'allocations sociales et perdant parfois leur logement. Ces femmes sont donc confrontées dès le début de la monoparentalité, à une position moins avantageuse qui amoindrit leurs marges d'action. Le paiement par le père d'une contribution alimentaire pour les enfants pourrait aider ces femmes face à de nombreux frais, mais elle est rarement payée. Cela peut être fortement en lien avec la situation économique plus faible de certains hommes⁵, mais cela n'empêche que les femmes se trouvent alors dans une situation économique encore plus difficile.

Un investissement des pères fort variable

Un relatif désinvestissement des pères touche toutes les situations monoparentales plus ou moins fortement. Il n'y a que six personnes sur les 55 que nous avons interrogées qui ont obtenu une garde réellement partagée (50/50). De manière globale, la moitié des mères connaissent des situations marquées par un engagement aléatoire du père où le « *parfois – parfois pas* » semble s'édicter comme règle forçant les mères à garantir seules la stabilité des situations⁶. Dans 19 situations (un tiers), la mère ne reçoit aucune aide de la part de son ancien partenaire qui est littéralement absent. Ces différentes situations sont assez largement représentées auprès des mères occupant toutes sortes de positions socio-professionnelles dans l'enquête.

Selon François de Singly⁷, les différences d'investissement (ou du désinvestissement) des hommes varient en fonction de deux schémas d'explication dans la littérature. Premièrement, le faible investissement est en lien avec le désengagement qui existait déjà avant la séparation. Deuxièmement, la fragilité du lien paternel peut être renforcée par les tribunaux qui, dans l'intérêt supposé de l'enfant, sont plutôt enclins à confier la charge des enfants à la mère dans une discussion menée avec plus ou moins d'intensité et qui peut varier fortement selon l'âge de l'enfant. Des systèmes mixtes et plus « évolutif » existent si une garde partagée est envisagée.

⁵ PACOLET J., DE WISPELAERE F., *L'impact budgétaire de l'octroi d'avances par le Service des créances alimentaires*, Bruxelles, SPF Finances, Bulletin de documentation, 72^{ième} année, n°2, 2012.

⁶ Plusieurs situations évoluent vers l'âge de l'adolescence où les enfants prennent parfois l'initiative de rétablir un contact avec leur père.

⁷ SINGLY F. DE, *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Armand Colin, coll. 128, 2007, p.73.

Le paiement de la pension alimentaire quant à lui est loin d'être une pratique instaurée et respectée dans les résultats de l'enquête. La moitié des parents ayant la garde principale reçoivent une pension alimentaire. Cependant, le montant fixé est bien en dessous de ce que préconisent des méthodes de calcul plus objectives, appliquées par certains juges et utilisées par des services sociaux comme références. Ce faible investissement des hommes revient dans plusieurs entretiens, où les femmes déclarent que leurs ex-maris ne se sont de toute façon pas occupés de leurs enfants, ce qui ne change pas véritablement après la séparation. La situation de monoparentalité n'est à cet égard pas très différente de la vie en couple.

Demander une pension alimentaire porte en soi le risque que la situation entre les ex-conjoints puisse se dégrader, et cela au détriment de l'enfant. Plusieurs mères nous ont fait part de cet argument pour ne pas détruire le faible investissement de l'homme. Non seulement parce que les pères se trouvent dans des situations socio-économiques difficiles, mais aussi pour permettre à l'enfant de garder un lien le moins conflictuel possible. Certaines mères interrogées nous ont fait part de leur préférence, pour le bien de l'enfant, quant au fait que le père « *les prenne parfois le week-end* » pour que les enfants ne perdent pas complètement tout lien paternel. Cette volonté permet certes à l'enfant, de garder un lien avec son père. Mais en l'absence de règlements plus clairs liés à la coparentalité, le fonctionnement actuel oblige les femmes à « privilégier » leur maternité, ce qui a pour conséquence d'accroître une assez grande précarisation de leurs situations socio-économiques. Nous avons donc rencontré de la « *monoparentalisation précaire*⁸ » comme l'analysent Gérard Neyrand et Patricia Rossi lors des situations d'entrée dans la monoparentalité.

Les premiers moments sont toujours difficiles à assumer pour les mères qui entrent en situation de monoparentalité. Ce n'est qu'avec le temps et avec d'autres supports que des arrangements plus supportables peuvent s'installer. D'autres fois, c'est par une décision du juge que les pères sont confrontés à leurs responsabilités.

Du côté des hommes en situation monoparentale (ou en situation de garde partagée) qui ont été interrogés, deux images fort distinctes apparaissent : d'un côté, les pères qui assurent une garde partagée, et de l'autre ceux qui ont eu des trajectoires un peu plus complexes, mais ce dernier point est hors contexte pour cet article.

Des situations plus négociées...

La plupart des séparations observées se sont passées dans un climat conflictuel avec des intensités variables. Cette « *crise de séparation* » est, d'un point de vue psychologique et émotionnel, toujours plus ou moins difficile à supporter. Pour tracer l'axe de conflictualité permettant de situer les cas observés, la perception de la séparation n'a pas seulement été notée ; la manière dont les partenaires trouvent des arrangements négociés visant le partage des responsabilités dans la prise en charge de l'enfant a également été étudiée. Pas plus d'un cinquième des personnes (c'est-à-dire 13 personnes, dont 11 femmes) connaissent une situation où la garde partagée et la pension alimentaire sont d'office négociées entre les partenaires. Six personnes mettent en œuvre une garde partagée se rapprochant de « *l'idéal de la coparentalité* » caractérisée par la volonté d'un réel partage équitable des rôles.

Ce qui ressort le plus clairement dans l'analyse des situations de séparation « négociée » est le fait que les parents font un effort considérable pour séparer le domaine fort conflictuel et douloureux de leur séparation conjugale afin de favoriser une autre communication et négociation autour de la parentalité.

⁸ NEYRAND G., ROSSI P., *Monoparentalité précaire et femme sujet*, Ramonville Saint-Agne, Editions érès, 2007.

Ces parents n'arrivent pas d'office à un accord. La plupart des femmes ont dû négocier « durement » avec leurs ex-conjoints pour obtenir des procédures plus équilibrées entre les deux parents. Parfois, l'intervention d'un avocat ou un jugement permet de favoriser l'investissement des pères. La négociation englobe beaucoup plus de domaines de la vie, que la simple tension entre le couple parental et le couple conjugal. Il s'agit parfois de trouver des ajustements entre proximité géographique, trajectoires professionnelles, capacité à négocier par rapport aux supports et soutiens que peuvent trouver les personnes. Mettre en place un projet de coparentalité nécessite parfois de forts bouleversements. Le moins que l'on puisse dire est que cela ne va pas de soi, ou pour reprendre le cadre analytique des bifurcations⁹, il faut que les **ingrédients** (changement de travail, de logement, proximité géographique, négociation de la parentalité en dehors du conflit conjugal, soutien de la part des grands-parents et autres) se combinent pour que puisse se créer un **processus**. Celui-ci consiste en ce que la **bifurcation** de la séparation parentale se passe de manière à ce que de nouvelles contreparties soient trouvées entre les différents **protagonistes** (les enfants, le père, la mère, les beaux-parents...). La monoparentalité dans ce cas de figure est mieux préparée, les deux parents étant plus soutenus et acceptant de mieux vivre « seuls ».

Agencer une séparation n'est pas seulement l'affaire des parents. Toutes sortes de dispositifs comme différentes lois (par ex. l'obligation de la pension alimentaire), différentes mesures (congé maternel) ou encore différentes médiations (par ex. la police expulsant l'homme dans une situation de violence domestique) peuvent influencer sur la manière dont est vécue la situation. Cette médiation et la présence des différents supports permettent une meilleure gestion des conflits¹⁰ et de sortir d'un certain rapport de force (moyens économiques, force physique, ressources, autonomie...) ainsi que d'une négociation de « un à un ». L'obligation qui revient souvent de facto à la mère d'assurer la stabilité de l'enfant lui laisse une moindre marge d'action : elle ne peut pas se retirer de la situation. D'autres dispositifs ou interventions de l'État sont nécessaires pour rééquilibrer les inégalités des situations de fait. Cette symétrie trouvée permet alors aux enfants de mieux faire face à la séparation en se construisant une image de leurs parents en dehors du conflit conjugal.

Monoparentalité et différents soutiens

Une autre dimension essentielle dans un contexte marqué par la difficulté d'accès aux lieux d'accueil de la petite enfance et des jeunes enfants concerne le soutien apporté par la famille. Généralement, ce sont les grand-mères maternelles qui vont chercher l'enfant à la crèche, à la garderie ou à l'école. Les grands-parents sont souvent un facteur essentiel de la possibilité de combiner le travail avec la vie familiale. Ils assurent une « fonction tampon » entre les différents horaires du travail, des garderies ou crèches. Lors des périodes plus longues comme les vacances scolaires, ou lors des moments moins prévus comme lors des maladies, ce sont souvent les grands-mères et parfois les grands-pères qui prennent la relève. À l'inverse, pour tous les parents qui ne peuvent plus compter sur des soutiens familiaux que ce soit à cause de conflits, de leur l'âge trop important, de distances géographiques, du nombre trop important d'enfants, ou encore pour d'autres causes, il ressort clairement que les parents doivent chercher dans la grande majorité des cas d'autres formes d'accueil ou de garde de leurs enfants. Reste les *babysitters* ou les « nounous » qui pèsent lourdement sur le budget des femmes, cette « solution » ne pouvant donc être envisageable que pour quelques heures de temps en temps.

⁹ MÉNDEZ A., (dir.) *Processus : Concepts et méthode pour l'analyse temporelle en sciences sociales*, Academia-Bruylant, coll. "Intellection", 2010, 259 p.

¹⁰ WYNANTS B., WILLEMEN N., GUISLAIN C., MARQUET J. (PROM.), *Comment favoriser le recours à la médiation familiale dans les conflits familiaux ?*, UCLouvain « Cifase », Recherche commanditée par le Secrétaire d'Etat à la Politique des Familles, Réf. 2008/02/D.FAM, 2009, 123p. ;

L'élargissement des heures d'ouverture des lieux d'accueil officiels et l'installation des espaces de rencontre « parents-enfants » sont alors parfois cités par les parents comme d'autres supports.

Mais la fonction éducative ne se limite pas uniquement aux parents. Ils sont en contact avec d'autres membres de la famille, des voisins : les enfants fréquentent les crèches, l'école, des associations de quartiers, vont en vacances avec la mutuelle, à des clubs sportifs... Ils fréquentent, selon les possibilités des parents, toutes sortes de milieux de socialisation différents. Ces supports peuvent soutenir les parents en situation de monoparentalité par rapport à l'éducation des enfants. L'accès à ces diverses formes de sociabilité se décline fortement selon les ressources sur lesquels peuvent s'appuyer les parents.

Les effets sur le travail et le logement

La plupart des personnes qui connaissent la « double journée » actuellement, c'est-à-dire qui travaillent à temps plein en dehors de leur « métier de parent », ont eu des situations socioprofessionnelles marquées par le travail avec contrat CDI (contrat à durée indéterminée) avant la première naissance d'un enfant. Si l'on peut dire qu'en règle générale, les personnes ont su combiner des efforts personnels avec la recherche de supports et soutiens pour associer travail et vie familiale, de fortes différences persistent entre les parents.

A l'inverse, nous rencontrons les femmes qui ont dû abandonner leur travail soit à la naissance d'un enfant ou alors lors de la séparation. La majorité de ces mères ont dû faire face à la quasi-impossibilité de trouver des crèches, tout en occupant des statuts précaires qui ne donnent pas une protection suffisante en cas de maternité. Toutes ces mères ont dû alors passer par le chômage pour assurer la prise en charge de leurs enfants et ceci dans un contexte, où elles reçoivent très peu de soutien.

De ce fait, les trajectoires socio-professionnelles des femmes monoparentales sont fortement marquées par la situation qu'elles ont connue, avant l'entrée en couple, et par rapport à la situation qu'elles ont su, ou non, garder à travers les premières ou n-ièmes naissances.

La séparation entraîne souvent une perte négociée ou abrupte d'un logement, ce qui a des conséquences fort différentes sur le vécu de la monoparentalité et sur la stabilité des situations. Ici, on voit d'abord l'effet de la présence d'une négociation mais également les moyens socio-économiques qui importent sur la possibilité de garder son logement ou de trouver une habitation dans un quartier adéquat. Dans les situations les plus conflictuelles, ce sont souvent les femmes qui doivent fuir leur mari en cherchant un abri auprès de leur famille, leurs amis ou les services d'hébergement pour femmes sans-abri.

Des pistes d'action ?

Selon Commaille¹¹, il apparaît que la monoparentalité se trouve traversée par des injonctions contradictoires des politiques publiques : faut-il parler du droit des femmes ou d'une politique familiale ? Faut-il centrer les aides au niveau des individus (des parents ou des enfants) ou faut-il cibler le ménage ? L'équilibre entre solidarités publiques et familiales est un autre point du questionnement.

Au regard de la situation belge et par rapport à l'historicité de nos politiques sociales et familiales, nous ne pensons pas qu'il est possible de donner une seule réponse claire à cette thématique. La monoparentalité n'est premièrement pas une catégorie homogène et, deuxièmement, ce sont

¹¹ COMMAILLE J., « Les injonctions contradictoires des politiques publiques à l'égard des femmes », in : LAUFER J., MARRY C., MARUANI M. (dir), *Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001, pp.129-148.

quasiment tous les secteurs des politiques publiques qu'elles soient sociales, familiales, fiscales, en matière d'éducation, de transport, de mobilité, d'accès au logement... qui sont touchés.

Plus généralement, la reconnaissance de différentes formes de pluri-parentalité, de mono-parentalité, de beau-parentalité, de grand-parentalité ou d'homoparentalité se pense encore trop souvent dans les termes juridiques de la « bi-filiation » qui ne permettent pas de rendre compte du différentiel des positions parentales réelles et des liens affectifs noués entre les personnes. La « parenté sociale » permet de reconnaître la personne qui n'est pas nécessairement le parent biologique mais qui assume toutes les tâches d'une parenté sociale (tâches éducatives, d'entretien, de vie ensemble...). La reconnaissance de ces différentes formes de parentalité invite aussi à mettre en question le slogan « *le couple parental survit au couple conjugal* ».

Les « états généraux de la famille » et la dernière publication sur les « *Familles plurielles* » ont bien démontré la difficulté d'adapter les différents domaines des politiques publiques pour suivre l'évolution réelle des ménages¹². La figure du parent-citoyen doit rester à l'horizon des politiques centrées sur l'éducation comme sur l'accompagnement des parents, et les politiques familiales poursuivent l'objectif que, ni la forme familiale ni la situation socio-économique, ne constituent des discriminants entre les familles.

Dans certains milieux, nous avons entendu parler de la recomposition familiale comme « solution » pour les familles monoparentales. Premièrement, c'est plutôt rarement le cas pour les femmes monoparentales bruxelloises (seulement 24,5% des mères monoparentales en 2003 ont recomposé un ménage duoparental dans les huit années suivantes), mais deuxièmement, cela témoigne plutôt d'une vision abstraite et naïve qui ne prend pas en compte comment les femmes sont entrées en monoparentalité. La violence avant et lors de la séparation, une vie de couple assez difficile et une séparation conflictuelle font en sorte que les femmes privilégient, en premier, leur vie et celle de leurs enfants, avant de penser à réengager une relation. Les femmes ont dû entreprendre des efforts considérables pour se reconstruire un (in-)certain équilibre ; elles ne sont pas prêtes à le remplacer si vite, si elles ne sont pas sûres que, le nouveau compagnon ne perturbe pas leur autonomie acquise.

Quatre points sont particulièrement importants :

a) *Des familles et des femmes comme les autres*

Les familles monoparentales ne partagent pas les mêmes atouts pour faire face aux risques sociaux. Il est clair aussi que, face aux épreuves que les personnes rencontrent en situation monoparentale, elles ne sont pas égales par rapport aux ressources, supports et autres atouts permettant de faire face à la situation. Les femmes ne veulent pas se laisser assigner de l'extérieur ce que devrait « être une femme vertueuse » ni se laisser réduire à l'image « d'un ménage précaire ». Plus largement, nous pouvons dire qu'elles luttent pour la reconnaissance de la monoparentalité comme à la fois « une famille comme les autres » et, comme « des femmes comme les autres ». Le simple fait d'avoir connu une séparation ne leur suffit certainement pas pour qu'on les désigne en tant que catégorie spécifique. Autrement dit, les difficultés sont différentes quand on est seule, mais cela ne rend pas les femmes différentes.

b) *Mieux encadrer la séparation et améliorer l'accès à la médiation*

¹² CASMAN M.-TH., SIMAÏS C., BULCKENS R., MORTELMANS D. (dir.), *Familles plurielles, politique familiale sur mesure ?*, Bruxelles, États généraux des familles, Ed. Luc Pire, 2007.

Par rapport à l'accès à la médiation ou aux décisions de justice, dans la plupart des cas, ce sont souvent les mères dans les situations les plus vulnérables, où les pères se désinvestissent le plus, qui en connaissent l'accès le plus faible. A l'inverse, ce sont les parents ayant le plus de moyens économiques qui connaissent des situations de séparation plus négociées, qui font plus vite appel aux procédures de médiation afin de régler officiellement les litiges avec une personne plus neutre. Selon nous, il est primordial et d'une extrême importance de favoriser l'accès à la justice afin que le monde de celle-ci ne renforce pas davantage les situations d'inégalités. Selon Irène Théry¹³, le modèle du « bon divorce » puisse justement se retourner contre les classes populaires en les stigmatisant parce qu'elles ne parviennent pas à se conformer à la norme de la négociation. Parfois, les conflits sont d'une telle intensité que la négociation est plutôt perçue comme une violence supplémentaire.

Les paiements de la pension alimentaire ne sont souvent pas respectés. Dans certaines situations, le montant est largement inférieur aux besoins économiques nécessaires pour éduquer un enfant. S'il arrive que les pères se trouvent parfois, après la séparation, dans des situations économiques difficiles, celles des mères (et des enfants en conséquence) se voient davantage empirées. Il s'agit de renforcer l'accès à une décision judiciaire qui donne par la suite droit à faire appel au SECAL – Service des créances alimentaires.

c) Une protection sociale qui apporte de la stabilité et qui reste sensible aux moments de transition

Pour mieux aider les femmes monoparentales, une approche qui lie le *gender* et le *poverty mainstreaming* s'impose à partir de nos résultats. Afin de renforcer les capacités d'action des femmes pour faire face aux épreuves de la monoparentalité, il faudrait donc s'attaquer plus largement aux inégalités présentes dans l'éducation, dans l'accès au marché du travail, au niveau de la division sexuelle du travail, lors de l'accès à un logement, à la culture, à la santé, à la mobilité, aux structures d'accueil... La liste des différentes inégalités se conjugue plus difficilement au féminin, et ce d'autant plus que dans la situation monoparentale, elle est longue. Nous ne pouvons pas exposer tous les problèmes ici, mais une approche sensible aux moments de transition et plus transversale par rapport aux différents secteurs des politiques publiques est fondamentale.

d) L'accès au logement et à la ville

A côté de l'absolue nécessité de renforcer l'accès au logement à Bruxelles, à tous les niveaux, il s'agit ici, d'élargir le regard sur les fonctions de la ville. Les femmes veulent trouver un meilleur accès aux écoles de qualité et qui soient ouvertes à la communication avec les parents, aux crèches et milieux d'accueil pour enfants et adolescents, aux services d'aide sociale et d'activités socio-culturelles..., se trouvant dans un environnement urbain, permettant la rencontre. Les mères aimeraient que ces fonctions laissent de la place aux activités parentales et à celle des enfants. Elles veulent pouvoir maîtriser leur mobilité et s'appuyer sur un réseau de transports publics dense et mieux adapté aux besoins des parents. Ces différentes aménités urbaines ou supports institutionnels de proximité ne permettent pas seulement de trouver (ou non) l'aide adéquate et des activités appréciées (pour les parents et les enfants), mais ce sont aussi des services qui peuvent déboucher sur des modes de sociabilité. Ceux-ci permettraient de sortir de l'isolement et de trouver de nouvelles manières de vivre avec les autres en ville.

¹³ THÉRY I., *Le Démariage*, Paris, Odile Jacob, 1993, 396p.

